

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20220708-DEL_01_08072022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 04/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Thierry SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne		X		O SALIN	
PONS Caroline		X		B CUVELARD	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	10	1		

OBJET : Dispositif de recueil - convention COMEDEC (ANTS-Ministère de la Justice-commune)

Monsieur le Maire rappelle que la commune sera bientôt équipée d'un dispositif de recueil de titres d'identité.

Il convient de l'autoriser à signer une convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

La convention a pour objet de définir les modalités de traitement, par la commune, des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, les collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que les notaires...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Fait à Remuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Olivier SALIN

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

